

PRIX DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 44, pris au bureau
Francs 13 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commen-
cent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'ar-
gent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Nouvelles d'Alger. — Mort de M. Ampère. — Cour d'assises de la Seine. Assassinat des époux Maës. — Affaires d'Espagne. — Particularités sur Manoz. — Nominations dans l'armée belge. — Travaux du sénat. — Chemin de fer. — Concert de madame Manelli. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 juin. — Le duc de Sussex a subi l'opération de l'enlèvement de la cataracte, qui obstruait sa vue depuis long-temps. Cette opération a été faite avec succès, et S. A. R. se porte aussi bien qu'on pouvait s'y attendre.

— Barry O'Meara, ci-devant médecin de Napoléon (1800), est mort hier. Il avait été atteint depuis une semaine de l'érysipèle qui avait dégénéré en une fièvre cérébrale.

— La motion de lord John Russel tendant à étendre les franchises communales à 11 nouvelles localités en Irlande, a été adoptée hier à la chambre des communes par 324 voix contre 238, majorité en faveur du ministère 86.

— Jeudi, M. de Bériot a donné son concert qui a réuni une foule nombreuse, bien que les billets ne vendissent 25 frs. On y a entendu, indépendamment de M. de Bériot, Mme. de Bériot et Mme. Grizi. L'enthousiasme que ces célèbres artistes inspirent va toujours croissant. On a aussi beaucoup applaudi des variations sur un thème des *Huguenots* exécutées par un jeune Allemand, M. Talberg, qui, au dire de beaucoup de connaisseurs, surpasse les meilleurs pianistes de notre époque.

FRANCE.

Paris, 13 juin. — On dit que des ordres sont déjà donnés pour préparer l'Elisée-Bourbon et le Palais-Royal pour y recevoir quelques-uns des hôtes illustres attendus à Paris pour le mois d'août; mais c'est surtout à Fontainebleau et à Compiègne qu'il y aura de brillantes fêtes. (Courrier français.)

— La chambre avait hâte aujourd'hui de voter le chapitre d'Alger et de repousser les réductions proposées par la commission. Presque tous les orateurs qui ont voulu rentrer dans la discussion générale ont excité l'impatience de la chambre. Les questions générales que soulève l'occupation d'Alger sont désormais résolues. Le discours si sage et si élevé qu'a prononcé hier M. Guizot et la réponse de M. Thiers à ce discours ont donné à la délibération de la chambre et à son vote d'aujourd'hui un sens précis. Il est bien entendu que la chambre a lié d'une manière irrévocable les destinées de l'Afrique aux destinées de la France; et il est bien entendu aussi que le système d'occupation voulu par la chambre est un système modéré, pacificateur, qui n'admet la guerre que par nécessité, qui répugne à de folles conquêtes, et qui exige de nos gouverneurs d'Afrique autant de prudence, d'humanité et de désintéressement que d'expérience militaire et de courage.

— On lit dans une correspondance particulière d'Alger, à la date du 5 juin :

« L'armée de la Tafna n'a pas quitté son camp; elle attend les renforts qui lui ont été annoncés. Les retranchemens sont terminés; la route que l'on a tracée joint le camp à la mer, et du côté opposé elle a été poussée à près d'une lieue. Les troupes, à la date du 28 mai, avaient des provisions en abondance; elles attendaient impatiemment le moment de marcher contre Abdel Kader, qui n'a plus avec lui que 4,000 hommes. Le général d'Arlandes est de retour à Oran; on dit qu'il a le projet de se démettre de son commandement dès que le salut du corps expéditionnaire sera assuré. »

« Dans la province d'Alger, les Arabes, encouragés par le petit triomphe qu'ils ont eu à Medeah, cherchent à inquiéter nos alliés que le petit nombre de nos troupes ne peut toujours protéger. Le 27 mai, une colonne d'environ 2,000 hommes, commandée par le fils de Sidi-Embarack, s'était portée sur le territoire des tribus amies; pour enlever leurs troupeaux. Les troupes du camp d'Erlon firent une sortie vigoureuse, et quoique l'ennemi se défendit d'abord avec beaucoup de résolution, il fut forcé de s'enfuir dans les montagnes, sans avoir atteint le but de son excursion. Nous avons eu dans cette affaire trois hommes tués et une douzaine de blessés. L'ennemi a perdu 20 hommes et a eu environ 50 blessés. »

« Le maréchal Clausel est attendu à Alger le 15 juin. On lui prépare une brillante réception. La population de cette ville veut lui prouver toute

sa reconnaissance par les fêtes et les réjouissances qui auront lieu à son retour. A Bone, tout va bien. Le bey Jousouf fait beaucoup de prosélytes : il pousse tous les jours plus loin ses reconnaissances. »

— On écrit de Toulon, le 8 juin :

« Il paraît que la position de nos troupes, campées sur les bord de la Tafna, est beaucoup améliorée; d'abord elles ne manquent de rien, ce qui est un point essentiel. D'un autre côté, les fortifications du camp ont été poussées avec une telle activité, que nos soldats n'ont plus rien à redouter. Le général d'Arlandes étant appelé à Oran, n'a pas hésité à se mettre en route avec seulement l'effectif de deux bataillons environ, et il est arrivé sain et sauf. Cependant les dispositions des indigènes sont toujours les mêmes à notre égard. Peu de jours avant de partir pour Oran, le général d'Arlandes voulut sonder le terrain afin de s'assurer qu'à tout événement nos troupes pussent résister aux forces de l'ennemi. A cet effet, il sortit du camp à la tête de plusieurs bataillons : bientôt le gros de l'armée de l'émir vint à sa rencontre. »

« Un combat sans importance s'engagea, et nos troupes après avoir tué du monde à l'ennemi, regagnèrent le camp. On a évalué à 5,000 hommes l'armée que l'émir a opposée dans cette circonstance, ce qui annonce qu'elle a subi une diminution momentanée. Il est certain que dans cette saison les Arabes ne peuvent guère tenir la campagne à cause des travaux que nécessitent les champs. Cependant il y a lieu de croire que l'armée expéditionnaire, lorsqu'elle abandonnera le camp de la Tafna pour se porter vers Tlemsen, aura un ennemi nombreux à combattre; mais d'après les dispositions prises par le gouvernement, l'armée que commandera M. le général Bugeaud sera forte de 9,000 hommes environ, et elle aura plusieurs batteries d'artillerie, ce qui sera suffisant sans nul doute pour repousser et battre partout et de toutes les manières l'armée d'Abd-el-Kader. »

— On nous assure que M. de Naundorff, qui, comme on peut se le rappeler, se donnait dernièrement pour le fils de Louis XVI, et qui a eu à ce titre un procès devant la police correctionnelle, vient d'intenter une action en justice contre Mme. la duchesse d'Angoulême, pour qu'elle ait à lui rendre compte de sa part dans la succession de leur père commun. L'assignation a été donnée hier ou aujourd'hui. (Droit.)

— M. Ampère, membre de l'Académie des Sciences et professeur au Collège de France, est mort le 19 juin à Marseille, où il se trouvait dans le cours de la tournée qu'il a commencée dernièrement en sa qualité d'inspecteur général de l'Université. C'est une perte qui sera vivement sentie; car M. Ampère occupait un rang bien éminent parmi les hommes voués à la culture des sciences mathématiques. Il laisse un fils qui, dans une direction différente, quoique se rattachant aussi à l'enseignement public, s'est fait, jeune encore, un nom déjà célèbre.

— La nuit dernière, vers deux heures environ, un adroit voleur est parvenu à s'introduire dans l'écurie du cirque de Franconi, aux Champs-Élysées, et a dérobé un des plus beaux chevaux sur lequel il s'était enfilé. Arrivé à la lieue de Paris, il a cherché à vendre l'animal, dont il demandait 200 francs seulement; mais l'homme auquel il s'adressait pensant d'après la modicité de ce prix, que le cheval qu'il estimait d'une valeur de douze cents, provenait de vol, a refusé de l'acheter, et s'est empressé de le ramener à ses propriétaires, sur l'indication à lui donnée par un marchand qui avait déjà eu connaissance du vol. Le coupable est parvenu à se sauver.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

ASSASSINAT DES ÉPOUX MAËS.

Séance du 11 juin. — L'audition des témoins continue. M. Groudin a vu l'incendie de la maison Maës; il a demandé à Petrus s'il avait vu ses maîtres le matin; Petrus lui répondit qu'il avait vu madame Maës à six heures, et qu'elle lui avait donné la clef. Petrus lui a dit cela deux fois, dans le jardin et dans la salle à manger.

Petrus nie ce propos. Le témoin, dit-il, ne veut du mal. La femme Vilain confirme la précédente déposition.

M. Prosper Adam, commissaire de police est entendu. — Vers 10 heures un quart, dit-il, je suis entré dans l'appartement pendant que les pompiers y étaient, et j'ai vu une armoire d'acajou dont la serrure avait été crochétée. J'ai vu aussi du sang sur un volet et des gouttes de sang qui avaient jailli de la chambre à coucher. Nulle trace d'escalade n'a été remarquée. Quant à Logerot, il passa pour un bamboucheur, mais on l'aimait assez dans le quartier.

Le témoin rend compte de la découverte par lui faite dans la remise d'un grand nombre de bijoux enveloppés dans un feuillet du *Corsaire*.

Un juré : M. Maës recevait-il ce journal ?

Logerot : Oui, il était abonné. M. le président : M. Maës recevait directement ses journaux. Ce qui le prouve, c'est que le numéro du *Corsaire* en question porte le timbre de Gand. M. Maës l'avait rapporté à Paris.

M. Allard, chef du service de sûreté, confirme le procès-verbal du commissaire de police.

M. Morand, commissaire : Quand j'ai su qu'il y avait le feu chez M. Maës, j'ai accouru donner un coup de main. J'ai aidé à descendre dans le jardin le cadavre de Mme. Maës. Au bas de l'escalier était Logerot qui s'est écrié : Oh! mon Dieu! mon Dieu! c'est madame!

Plusieurs témoins font des dépositions insignifiantes. M. Morieux, brigadier de la garde municipale, est entré dans l'appartement. Il résulte surtout de sa déposition que le marteau trouvé dans les cendres s'adaptait parfaitement aux plaies que les cadavres avaient sur la tête.

D. Avez-vous parlé à Petrus? — R. Oui, il m'a dit qu'il avait le matin parlé à madame, et que par extraordinaire elle lui avait elle-même remis les vêtements de monsieur pour les brosser. Il a ajouté les avoir déposés sur la rampe à neuf heures, n'ayant pas trouvé la clef sur la porte de l'appartement.

D. Petrus qu'avez-vous à dire ?

Petrus : Tout cela est de l'invention du brigadier; je ne lui ai jamais parlé.

La veuve Labesse, rappelée au débat, assure avoir vu Petrus causer avec le brigadier.

M. Mariette et Peliza sont entendus.

M. Cappe, propriétaire : Je faisais les affaires de M. Maës; c'est moi qui l'ai aidé à cacher de l'or dans la cave au bois. Ce trésor se composait de 288,000 f.

D. Avez-vous connu la cachette du second, pratiquée dans un tuyau de cheminée? — R. Oui, monsieur, mais je ne sava pas quelle somme elle renfermait.

Un débat s'engage sur la question de savoir si Logerot a pu connaître le contenu de cette cachette. Il n'en résulte rien de précis.

M. Cappe atteste que les époux Maës vivaient dans la plus parfaite intelligence; Mme. Maës, il est vrai, s'écartait de temps en temps, mais sans excès.

L'audience est suspendue à deux heures et reprise à 3.

Plusieurs témoins confirment les dires de la portière et de la cuisinière de M. Maës sur l'emploi du temps de Logerot avant et pendant l'incendie.

M. Courant, sergent-de-ville, a été chargé de veiller sur l'accusé Logerot pendant le désordre de l'incendie.

D. Savez-vous si cet accusé a touché des effets ensanglantés? — R. Il m'a aidé à enlever des matelats qui avaient du sang.

D. Vous-même, sergent-de-ville, vous avez aussi relevé des effets ensanglantés. Avez-vous eu des taches? — R. Aucune.

D. Logerot vous a-t-il parlé de l'assassinat? Il m'a dit qu'il soupçonnait Mme. Maës d'avoir tué son mari.

La cour reçoit encore quelques dépositions dénuées d'intérêt.

L'audience est levée à 4 heures, et renvoyée à demain à 11 heures.

Audience du 12 juin. — L'audience de ce jour a été consacrée en majeure partie soit à l'audition des médecins, soit à celle des chimistes. Les premiers ont produit, sur l'état matériel des deux cadavres, au moment où ils furent transportés dans la cour, les détails déjà révélés par le débat. Dans leur intime conviction, la mort a été le résultat d'un meurtre et non d'un suicide.

Les chimistes appelés à s'expliquer sur les taches observées sur les vêtements des accusés déclarent unanimement qu'ils ont reconnu des gouttelettes de sang sur le gilet de Petrus et sur le pantalon de Logerot. Ce sang leur a paru offrir quelque identité avec des gouttelettes semblables remarquées sur le fichu de Mme. Maës.

Interrogé à l'aide d'un interprète néerlandais, le témoin Tiste, dit Nickels, paraît comprendre fort difficilement les questions qui lui sont adressées par cet intermédiaire, lequel, à son tour, déclare que l'idiome du témoin est tout-à-fait incompréhensible pour lui.

Interpellé en français, Nickels répond tant bien que mal qu'il a, en effet, le 7 septembre, à six heures du matin, appelé Petrus; que celui-ci lui a répondu, et qu'ensuite Petrus est resté dans la cour.

La cour ordonne qu'un nouvel interprète sera appelé demain pour traduire la déposition de Nickels.

Après l'audition de quelques témoins à décharge, qui déclarent que le jour de l'événement les accusés n'ont manifesté aucune agitation, l'audience a été remise à demain 10 heures du matin, pour l'audition du témoin Nickels et pour les plaidoiries.

Audience du 13. — L'audience est ouverte à 10 heures 1/2.

M. le président procède à l'interrogatoire du nommé Nickels qui n'a pu être entendu jusqu'à présent, faute d'un interprète. Cette déposition ne présente aucun intérêt.

La liste des témoins étant épuisée, M. Boucly, substitut du procureur-général, prend la parole pour soutenir l'accusation.

MM^e Baroche et Marie présentent ensuite la défense des accusés Legerot et Petrus. L'arrêt, sans doute, ne sera prononcé que demain.

On trouve dans une correspondance d'Espagne quelques particularités sur un personnage qui joue aujourd'hui un rôle important dans les affaires de ce pays.

«..... L'Espagne a eu de tout temps des favoris. Les uns, comme le prince de la paix, ont aspiré aux honneurs, et à la puissance; d'autres, moins ambitieux ou plus modestes, se sont contentés de l'influence réelle que leur donnait leur position sans aspirer à un rang trop élevé et partant moins solide. C'est à ce dernier rôle que s'est borné le sénor de Munoz, que la reine Christine a choisi pour ami, pour confident et enfin pour époux.

El senor Munoz bon *hidalgo* ou noble comme au reste tout Espagnol prétend l'être, appartient réellement à une famille noble de Grenade (1) et c'est comme tel qu'il fut admis jeune encore dans les gardes-du-corps du roi Ferdinand VII.

Il végéta quelques années dans l'obscurité d'ou sa gracieuse figure, sa longue barbe noire, sa jeunesse, sa taille avantageuse, ses formes athlétiques, ni même son esprit, n'auraient pu le tirer, si Christine n'était devenue la femme de Ferdinand.

Christine, victime dévouée aux caprices et aux passions d'un époux infirme et bigot, cherchait naturellement autour d'elle quelqu'un qui pût soulager les ennuis de sa triste position; elle remarqua bientôt dans son antichambre le garde-du-corps, Munoz, qui ne tarda pas à être promu au grade de sous-lieutenant dans les gardes mêmes. C'est la seule distinction honorifique qu'il ait jamais acceptée; il a refusé depuis toutes celles que la reine voulait lui accorder.

Les relations intimes de ce favori avec Christine remontent à plus d'une année avant la mort de Ferdinand. Quatre mois après que ce prince eût cessé de vivre, el senor de Munoz devint l'époux légitime de Christine: cette union secrète se fit sous les auspices de jésuites, à la Grandja. Trois enfants en ont été le fruit: ils sont élevés à Grenade, et c'est l'évêque de cette ville qui est chargé de surveiller leur éducation.

El senor de Munoz est un homme de trente quatre à trente cinq ans. Ses manières sont fort simples, mais ne manquent pas d'une certaine élégance; il a plus d'esprit naturel que d'instruction. Son éducation avait été fort négligée, mais il a compris la nécessité de s'instruire, et, depuis son élévation il a appris les langues étrangères, et notamment la langue française qu'il préfère à toutes les autres. Chaque jour il lit les principaux journaux de Paris. Bien qu'il ne soit investi d'aucun titre officiel, el senor de Munoz n'en est pas moins en réalité l'âme du gouvernement, rien ne se fait sans sa participation. C'est dans son appartement que se tient le conseil et toujours son avis prédomine.

Quoique el senor de Munoz ait puissamment contribué à l'établissement de *el statuto real*, il n'est pas cependant grand amateur des formes représentatives. Il prétend qu'elles ne vont guères à l'Espagne; s'il a donné son assentiment à la nouvelle charte espagnole c'est qu'il la regardait comme un moyen de créer des partisans à la régente, et à la jeune Isabelle qu'il aime très tendrement et avec laquelle il joue comme un père avec sa fille. D'une intelligence assez bornée par suite d'une infirmité physique, très gâtée par sa mère, volontaire et turbulente, cette jeune princesse qui n'a pu encore apprendre à connaître ses lettres et qui n'aime qu'à jouer, craint beaucoup el senor de Munoz et n'obéit qu'à lui.

Les ennemis mêmes de ce favori ne lui prêtent pas une grande avidité; et l'on ne dit pas qu'il se soit assuré un sort. Peut-être n'en sent-il pas le besoin, lié comme il l'est indissolublement à la personne de Christine. En effet, cette princesse, outre les bijoux qu'elle tient de Ferdinand, et qu'on estime à plus de quatre millions de francs, a placé cinq millions sur la banque d'Angleterre, et deux millions chez MM. Hardoin.

El senor de Munoz est d'avis qu'avec cette fortune la reine pourrait se retirer et quitter l'Espagne, dont il est très dégoûté, et aller vivre à Naples ou à Florence. Il n'est pas douteux que, si les affaires se brouillaient davantage en Espagne, il forcerait la main à la reine et la déciderait à quitter ce pays.

El senor de Munoz a toujours été en rapport direct avec le corps diplomatique, et il est tel ambassadeur qui fait beaucoup de cas de lui. Les gou-

(1) Bien que nous regardions le correspondant comme bien informé, nous devons dire cependant que, d'après les bruits généralement répandus à Madrid, el senor Munoz serait originaire de Tolède et fils d'un *estanquero* (débitant de tabac.) (Le Temps.)

vernemens français et anglais ont cherché à se le rendre favorable, et lui ont offert de riches présents. Il a reçu de la France, entre autres, un sabre, d'un très grand prix, mais il n'a jamais accepté d'argent de personne. Ceux qui connaissent bien el senor de Munoz lui accordent de la capacité et surtout un jugement droit. Ils indiquent, comme preuve de cette qualité, le bon esprit qu'il a eu de ne recevoir ni grade, ni dignité, et de fermer les yeux sur les infidélités passagères de la reine.

— Voici en quels termes un journal espagnol, *l'Abeja*, parle des événements de Carthagène. Ils offrent le même caractère que les désordres qui ont ensanglanté à plusieurs reprises les plus grandes villes d'Espagne, pendant le cours de la guerre civile :

« La ville de Carthagène a été le théâtre de violents désordres occasionnés par le changement du ministère, le 16 du mois dernier. L'autorité, après avoir intercepté une lettre qui contenait des nouvelles alarmantes pour la cause de la liberté, opéra quelques arrestations. Un individu réputé carliste fut désigné au poignard des assassins; mais ces derniers se trompèrent et tuèrent un citoyen respectable. Ce crime resta impuni. Plusieurs autres personnes, notamment un curé et un chapelain, furent ensuite égorgés dans les prisons. Enfin les autorités se réunirent, et il fut décidé que la garde nationale désignerait les individus qui devraient être conduits à Ceuta. Elle présenta une liste de 52 noms, parmi lesquels figuraient ceux de quelques fonctionnaires publics.

« On fit des arrestations, et beaucoup de ces prévenus furent transportés à Ceuta. Toutefois les assassinats continuèrent jusqu'au moment où la population, révoltée de pareils excès, courut aux armes; et après avoir arrêté la plus grande partie des meurtriers, elle les conduisit en prison. Ces misérables allaient devenir victimes de l'indignation publique lorsque l'autorité les fit transporter à Cadix. »

— On pressait dernièrement Louis-Philippe de faire entrer le général Harispe en Espagne à la tête de dix à douze mille hommes. Le roi déclara qu'il se refuserait toujours à une intervention directe, quelque faible qu'elle fût : « L'Espagne, dit-il, est comme un laminoir: si l'on y mettait le doigt, la main, le bras, puis le corps y passeraient successivement. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 14 juin. (Trois heures.) — On ne fait rien à la bourse, les cours fléchissent sous le poids seul de la stagnation. Ardoin 42 1/2 3/8.

Après la cote on reste 42 3/8 argent.
Amsterdam, 13 juin. — Dette active 56 7/16 1/2, 5 p. c. 404 15/16 402, billets de chance 21 13/16 7/8 15/16, syndicat 97 15/16 98, société de commerce 174 1/4 175 1/4 174 1/2; Ardoin pièces de 85 liv. 42 7/16 9/16 7/16, grosses pièces 41 7/8 42 41 7/8, passives 12 5/8 3/4 11/16, brésiliens 87 1/8 1/4. Affaires très-calmes en fonds nationaux et étrangers.

Paris, 13 juin. — Ardoin 41 1/8 (baisse 1/8). On annonce l'arrivée de Mendizabal à Paris.

Plusieurs arrêtés royaux et dispositions ministérielles portent ce qui suit :

Le sieur Victor Eugène Adolphe Rabarot, sous-lieutenant pensionné, est nommé lieutenant honoraire d'infanterie.

Le sieur François Chaumont, ex-lieutenant d'infanterie, est replacé dans l'armée avec ce grade, et pour prendre rang à la date du présent arrêté. Cet officier est désigné pour prendre rang au 6^me régiment de ligne.

Les fonctions de lieutenant-officier payeur, pour la durée de la guerre, que remplit au corps de partisans le sieur Jean-Pierre Musch, viennent à cesser. Cet officier sera placé dans le cadre d'une compagnie, en sa qualité de sous-lieutenant d'infanterie de ligne.

Le sous-lieutenant d'artillerie Deppe, adjudant de la 2^e direction d'artillerie, est autorisé à permuter avec le sous-lieutenant Mahouden, de la 10^me batterie du 2^me régiment d'artillerie.

Le sous-lieutenant Adolphe Terwagne, du 3^me régiment de chasseurs à pied, détaché à l'école militaire, est désigné pour passer en son grade et ancienneté au 2^me régiment d'infanterie de ligne.

Les capitaines Peters et de Vlesschouer, du 1^{er} régiment de chasseurs à pied, sont désignés pour passer en leur rang et ancienneté au corps de partisans.

Le sénat, dans sa séance d'hier, a entendu les rapports sur le projet d'emprunt de trente millions, sur les poids et mesures et sur le transit; il s'est ensuite occupé des discussions générales de la loi sur la position des officiers, sur la perte du grade, sur le crédit pour le couchage des troupes, et sur trois délimitations de communes. La discussion du projet tendant à accorder une pension de 1500 fr. à Mme. veuve Plaisant, a donné occasion à plusieurs honorables membres de signaler les services rendus au pays par M. Plaisant, pendant les dangers de la révolution; ils ont soutenu que l'on ne pouvait se refuser à accorder cette pension, sans se rendre coupable de la plus noire ingratitude envers un homme qui a abrégé ses jours en servant son pays. La commission elle-même n'a pas persisté dans ses

conclusions et il est probable que la loi sera adoptée demain à l'unanimité.

Le second vote de la loi des mines a ensuite eu lieu et la loi a été adoptée par 25 voix contre 2.

— Par arrêté royal, le sieur Damortier (H. J.), actuellement contrôleur de 1^{re} classe des contributions directes, cadastre et comptabilité à Mons, est nommé inspecteur d'arrondissement des dites impositions à Dinant.

— C'est admirable de voir combien est considérable le nombre des voyageurs qui parcourent le chemin de fer de Bruxelles à Anvers. Dimanche passé, le dernier convoi parti d'Anvers, se composait de 31 *wagons*, remorqués par deux locomotives. Le trajet a été fait en une heure et demie.

LIÈGE, LE 15 JUIN.

Pendant la nuit dernière on s'est introduit au moyen d'escalade dans une propriété située rue du palais au faubourg St-Gilles pour y voler les tuyaux d'une fontaine publique. Un morceau de ces tuyaux de la longueur de 7 pieds environ a été enlevé au moyen d'une scie, et on aperçoit de nombreuses tentatives faites pour en soustraire davantage.

— Hier, vers 7 heures du soir, après les exercices auxquelles ils ont habitude de se livrer à l'île de Droixhe, plusieurs soldats de la compagnie des pontonniers se mirent à se baigner dans la Meuse. L'un d'eux presque entrant dans l'eau perdit fond, et disparut en présence de ses camarades, qui ne tardèrent pas à se jeter dans plusieurs chaloupes pour le sauver, mais ce fut inutilement. Son cadavre n'a point encore été retrouvé.

— Un journal de Liège annonce qu'une réunion d'électeurs a eu lieu ces jours derniers chez M. l'avocat Forgeur. On y a pris, entre autres résolutions celle de se rendre aujourd'hui mercredi, chez M. Jamme, notre honorable bourgmestre à l'effet de le prier au nom des électeurs présents à l'assemblée de consentir à se laisser porter parmi les candidats au conseil communal. La députation se compose de MM. Forgeur, Scronx, échevin, Delexhy, notaire, Piercot, échevin, Closset, échevin, Fleussu, conseiller à la cour et Hanquet, fabricant.

— On lit ce qui suit dans le *Journal d'Anvers* :

« Nous devons fixer l'attention du gouvernement et du public sur un fait important et qui est de nature à provoquer des réflexions et des éclaircissements; il s'agit pour la Belgique de ses communications commerciales avec le Rhin.

« Nous venons d'apprendre qu'une dépêche ministérielle de Berlin est arrivée à Cologne, qui, à la grande surprise de tout le monde, ajourne indéfiniment la concession demandée par les actionnaires de la société du chemin de fer, et qui déjà se flattaient de recueillir les fruits de leurs efforts. Le gouvernement prussien n'adhère pas à la convention faite à Juliers, en présence de hauts fonctionnaires nommés ad hoc, entre les villes de Cologne et Aix-la-Chapelle, et qui tendait à applanir les difficultés relatives à la direction immédiate et la plus rapprochée du chemin vers Aix-la-Chapelle.

« Ce refus d'adhésion reculera plus que jamais l'accord désiré entre ces deux villes; on prétend en outre que le gouvernement exige, avant qu'il puisse être question d'octroi ou d'assentiment de sa part aux statuts, que la compagnie de Cologne s'entende définitivement et conclue un traité avec le directeur général des postes, lequel traité seul est une négociation d'une durée indéfinie. Après l'exécution de ces préliminaires, le gouvernement déciderait à laquelle des sociétés formées pour ce chemin, ou à celle de Cologne, ou à celle d'Aix-la-Chapelle, la préférence serait accordée. Ce sont là les principales objections; d'autres également embarrassantes sont également opposées.

« Ces nouvelles ont répandu une grande consternation à Cologne et on craignait que la construction de ce chemin fut, ou retardée indéfiniment ou entièrement abandonnée. On supposait que la présence de la reine de Hollande à Berlin avait pu exercer une influence fâcheuse sur cette importante affaire. Peut-être cette présomption ressort-elle des souvenirs du dernier voyage du prince royal dans les provinces rhénanes, lorsqu'il fut accompagné du prince Frédéric, au grand désappointement des industriels peu satisfaits de la disposition du prince royal pour la construction de ce chemin.

« Ces nouvelles nous parviennent d'une source respectable. Sans rien préjuger sur la cause véritable de l'ajournement qui doit résulter des difficultés opposées à la construction du chemin de fer, nous croyons qu'on peut soupçonner une influence politique de la part de la Hollande. Mais, selon nous, la politique du gouvernement belge est de hâter les travaux du chemin jusqu'à la frontière prussienne, pour forcer le gouvernement prussien à céder à la voix et aux besoins de ses provinces du Rhin. Ce gouvernement est trop sage pour ne pas

sacrifier des influences de famille à la loi impériale de sa véritable politique et des intérêts de l'Allemagne.

— On écrit de Constantinople, 18 mai :
« Jeudi, M. Churchill, le gentilhomme anglais qui a été si brutalement traité par les Turcs, est enfin sorti du bagne, où il se trouvait depuis lundi en violation flagrante de tous les traités. On attribue à une main plus puissante, mais moins visible que celle du reïss-effendi, le traitement infligé au prisonnier, traitement qui s'est prolongé quelque temps malgré les demandes et les remontrances de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne. Un rapport exagéré de l'affaire qui y a donné lieu paraît avoir été transmis par le cadî et le kiaga de Scutari au sultan, dont le ressentiment aurait été si loin que, sans s'inquiéter des conséquences d'une pareille démarche, il s'était déterminé à faire justice de sa seule autorité, quoique d'après les capitulations, le concours de l'ambassadeur lui fût nécessaire pour cela.

« Cependant la sensation produite par cet événement dans tous les cercles européens s'accroissait de jour en jour. D'abord les marchands des diverses nations se réunirent pour faire parvenir à leurs ministres respectifs des adresses par lesquelles ils les priaient d'intervenir immédiatement et avec vigueur pour réclamer la mise en liberté de M. Churchill. Une note identique fut en effet rédigée et signée par le corps diplomatique tout entier (sans même en excepter l'envoyé russe), exprimant une vive surprise de la conduite extraordinaire et violente que tenait en cette occasion la Porte, et demandant à savoir si elle considérait que les traités conclus par elle avec les puissances européennes existaient encore ou non; point qu'il leur était impossible de ne pas regarder comme douteux en présence d'un pareil mépris pour leurs clauses les plus avérées. En même temps, lord Ponsomby, qui, dans les premiers instans avait peut-être agi avec moins d'énergie qu'on ne s'y était attendu, déclarait officiellement qu'il suspendait toutes ses relations avec Akif-effendi, ministre des affaires étrangères, lequel s'était montré indigne de confiance, et témoignait le désir qu'une autre personne fût nommée pour servir d'intermédiaire dans les communications de la Porte avec la légation anglaise.

« Cette double démarche éveilla l'attention du sultan sur la gravité de l'affaire, et le prisonnier fut aussitôt rendu à la liberté. Puis, suivit une enquête, de laquelle est résulté qu'on a, par un faux rapport, grossièrement abusé la conscience du souverain. En conséquence, le kiaga-bey de Scutari et le cadî, qui firent arrêter M. Churchill, ont été cassés le 17 de ce mois. Mais le renvoi du reïss-effendi, indirectement demandé par la note de lord Ponsomby, serait une réparation plus sérieuse, réparation que le sultan et le séraskier, son premier ministre, ne paraissent pas très-disposés à concéder, tandis que l'ambassadeur anglais semble, au contraire, bien résolu à l'exiger.

« La querelle a été très vive, si l'on en croit les on dit, puisque le drogman de l'ambassade anglaise aurait été jusqu'à faire sentir au reïss-effendi que, dans les circonstances actuelles, lorsque la Turquie existait uniquement par la tolérance et avec l'appui des puissances européennes, il y avait folie à elle de se conduire comme on n'aurait pas souffert qu'elle le fît aux temps mêmes de sa grandeur et de sa force. On conçoit facilement l'effet que doivent produire sur le sultan des communications diplomatiques de ce genre, et comment les vœux de ceux qui ont cru trouver dans cette affaire une occasion d'intrigue ont été déjoués par ses résultats.

« Tout le corps diplomatique était invité hier à dîner aux Eaux-Douces. Lord Ponsomby et M. Boutenoeff ont été reçus sous la tente du ministre de l'intérieur, ensuite ils ont passé dans celle du séraskier, où le reïss-effendi s'était rendu de son côté, sans doute dans un but de réconciliation. Quel a été le succès de cette petite manœuvre? c'est ce que nous ne saurions dire, car rien n'en a encore transpiré.

« A Vienne les ducs d'Orléans et de Nemours sont allés visiter le caveau où reposent les restes de feu l'empereur François. Etant arrivés devant la tombe du duc de Reichstadt, le capucin qui était le cicerone des princes, leur dit : c'est ici que repose le duc de Reichstadt. A ces mots, le duc d'Orléans parut fort ému, et quitta précipitamment ce lieu, attirant son frère avec lui. Les princes y sont restés environ trois quarts d'heure.

« Nous lisons dans le Times :
« L'influence de l'octogénaire Talleyrand est beaucoup plus grande que bien des gens ne le pensent ou ne veulent l'avouer. C'est lui qui a fait prendre au cabinet français la résolution de non-intervention à l'égard de l'Espagne. Il est généralement reconnu que cette résolution est précisément celle qui inspirait le plus puissant intérêt à la cour que la princesse de Liéven représente en quelque sorte. La

coïncidence de son intimité et de ses fréquentes visites chez Talleyrand avec l'adoption par le gouvernement français de la ligne politique en faveur de laquelle elle a fait tant de démarches est certainement remarquable. Je ne crois pas que l'empereur de Russie fasse un secret de ses vœux pour don Carlos. On sait qu'il fournit de l'argent au prétendant. Une maison de banque à Hambourg, et une société à St. Pétersbourg, servent d'intermédiaire pour l'envoi des fonds. L'argent a toujours passé par la France, et il n'y a pas eu d'exemple du moindre accident.

« Un article de la *Vedette* contre le port d'insignes militaires par des sociétés bourgeoises et domestiques de grandes maisons, a éveillé l'attention de l'autorité judiciaire. M. le procureur du roi de Termonde, vient d'intenter une poursuite à M. de Burbure, chef de l'harmonie, pour avoir porté les épaulettes de capitaine à la procession, malgré un avertissement préalable. La décision du tribunal de Termonde servira sans doute de règle aux parquets des autres villes en pareille matière.

« La France possède en ce moment 50 lieues de chemin de fer achevés. Deux projets de loi, discutés en ce moment ajouteront 17 lieues.

« L'Angleterre a près de 100 lieues de chemin de fer terminés et 172 lieues sont en construction. Il y a, en outre, une quarantaine de chemins de fer proposés qui, d'après les actes soumis au parlement, coûteraient 650 millions.

« On vient de découvrir, près de Cerveteri, états de l'église, un tombeau qui remonte à la plus haute antiquité. Il renfermait le corps d'un prêtre de Cybèle. On y a trouvé plusieurs objets précieux en or, des bracelets, des anneaux, des colliers, des coupes merveilleusement ciselées, des patères, un autel à brûler des parfums, et divers instrumens pour couper et faire l'inspection des entrailles; trente-six idoles en terre cuite, et quelques fouets, dont il ne reste plus que les manches en bronze. Le corps avait été placé sur une large barre de fer, et recouvert d'une étoffe tissée d'or, dont il a été retrouvé des fragmens considérables.

« On écrit de Gand, 13 juin :
Des rixes ont éclaté hier en plusieurs endroits de cette ville. A l'auberge l'*Allemand*, sept sous-officiers du 3^e chasseurs ayant cherché querelle à des bourgeois, n'ont pas tardé à faire usage de leurs sabres; mais ils ont été repoussés vigoureusement par les bourgeois qui les ont poursuivis jusque dans la rue Longue-Monnaie.

« Des soldats se sont battus aussi, vers 5 heures de l'après-dînée, à l'estaminet la *Diligence*, au *Cauter*. La grand-garde a dû intervenir. Les délinquans ont été mis à la disposition des chefs militaires.

« Hors la porte de Bruges, un cabaret et une maison attenante ont été assaillis vers minuit par des malfaiteurs encore inconnus. Des vitres ont été brisées; une femme, couchée dans son lit, a reçu au-dessus de l'œil une pierre qui l'a blessée très-grèvement.

« Nous appelons sur ces délits toute l'attention des autorités compétentes.

« Les jeunes demoiselles de Mulhausen ont formé l'association la plus touchante. Elles se sont partagées les jeunes filles sans fortune pour leur enseigner les premiers élémens de la lecture, de l'écriture et des comptes, et les ouvrages délicats qui conviennent à leur sexe. Beaucoup de ces jeunes institutrices n'ont que 12 à 15 ans.

« On voit depuis peu dans beaucoup de magasins à Londres une nouvelle espèce de lampes en fer-blanc ou en toile trempée dans l'huile, qui ne coûtent pas plus de 8 à 10 francs et qui éclairent de vastes locaux d'une manière supérieure. La matière combustible est une espèce d'huile de Naphta, claire comme l'eau, d'une odeur très agréable, qui ne répand aucune fumée et dont le prix est en outre très modéré. Si ces qualités sont réellement toutes réunies, il n'y a nul doute que cette huile sera bientôt dans le commerce et qu'elle sera exportée.

« On mande de Christiana (Norwège), 26 mai :
« En 1818, une loi avait été promulguée d'après laquelle tout négociant ou marchand voulant s'établir dans ce pays devait s'assujétir à un examen sur les matières commerciales. Le storthing vient d'abolir cette loi.

« La fabrication du sucre de betterave, prend en Belgique un développement si rapide qu'avant peu nous pourrions soutenir le parallèle avec nos voisins. Six nouvelles fabriques viennent d'être autorisées, savoir : à *Thulin*, les frères Lamour (F. P. et A.); à *Mouscron*, le sieur Pollet Dupire; à *Montrauil*, le sieur Quintard; à *Quiévrain*, les sieurs Despienne et Olivier; à *Peruwelz*, le sieur Sarot; à *Fontaine-Valmont*, le sieur Hazard (Auguste). Huit distilleries de grains et fruits et une raffinerie de sel ont été également autorisées.

« Séance publique du conseil de régence de Liège, vendredi prochain à 5 heures du soir.

CONCERT DE Mme. MANELLI.

Le concert de Mme. Manelli n'avait point réuni autant de monde que nous l'espérions. Nous le regrettons et pour elle, et pour ceux de nos amateurs qui ont fait hier défaut, car ils ont perdu l'occasion des plus vives jouissances musicales. Mme. Manelli est, en effet, un de ces cygnes d'Italie que nous entendons trop rarement, et dont les voix mélodieuses, fraîches, pures, fortes et flexibles, font si vivement ressortir tout ce qu'il y a de puissance, de charme, de poésie, dans l'art divin des Mozart, des Rossini et de quelques-uns de leurs brillans émules.

Nous devons dire cependant qu'au lieu de la musique de M. Paccini, voire même de M. Nicolini, nous eussions désiré que la cantatrice reproduisit quelques-uns des morceaux d'élite de Rossini ou d'un autre grand maître. Toutefois, dans cette musique de second ordre, Mme. Manelli a mis habilement en relief toutes les qualités du chant italien. Comme nous venons de le dire, la voix de cette artiste est à la fois douce et vibrante; les cordes hautes surtout ont une pureté ravissante. — On sait que pour les véritables cantatrices italiennes, il n'y a plus de difficultés; leur agile gosier produit les plus téméraires fioritures, avec autant de facilité que s'il s'agissait d'émettre un souffle; elles passent des inflexions fortes, énergiques, passionnées, aux traits les plus doux, aux gammes les plus aériennes, avec cette même merveilleuse facilité. Que tout cela est loin des efforts, des convulsions des *prima dona* de nos climats moins favorisés. Puis ce qui n'est pas moins merveilleux, peut-être, c'est cette justesse d'intonation qui ne fait jamais faute à la cantatrice dans les traits les plus rapides, au milieu de tous les caprices, de toutes les brillantes folies du chant italien. Puis enfin, dans l'*andanté*, quelle largeur, quelle puissance d'expression! — Nous ne voulons point dire cependant que Mme. Manelli ait atteint le comble de l'art; non sans doute; mais certes elle nous a donné un magnifique échantillon du mérite, de la perfection du chant italien.

Nous voudrions bien payer à M. Prume le tribut d'éloges qui lui est dû; mais le temps nous presse. Nous nous bornons à dire que M. Prume, si prodigieux dans la difficulté, s'est plu hier à finir son jeu, et il a été parfait.

On nous écrit de Huy ce qui suit :

« Le 2 juin, la cérémonie de la pose de la première pierre du local destiné aux réunions de la société d'harmonie de Huy, a eu lieu en présence d'un concours de monde tel qu'on n'en avait jamais vu en cette ville.

« M. Thyryon, l'un des commissaires, a prononcé un discours inspiré par sa confiance dans la prospérité de la société, confiance fondée sur le souvenir de tous les artistes distingués qui ont reçu le jour à Huy, et sur celui des couronnes que cette société a obtenues aux divers concours auxquels elle a assisté.

« Ce discours a été accueilli par de nombreuses acclamations.

« M. le bourgmestre a fait ensuite une allocution, dans laquelle il garantit à la société l'appui, l'intérêt et la protection de l'administration communale.

« Enfin M. Delhaise, directeur de l'harmonie, a offert, au nom de la société, l'hommage de sa reconnaissance à la régence, pour l'intérêt constant qu'elle prend à la prospérité de la société.

« Le concours, ajoute-t-il, de toutes les classes de la population à cette cérémonie, dit assez qu'elle célèbre ce jour comme un beau jour de fête, comme l'aurore de perpétuelles jouissances de l'art musical, comme la consécration d'une école de musique, où la jeunesse vien dra faire d'utiles et d'agréables études.

« Chacun de ces différens discours ont été suivis de morceaux de musique, exécutés par la Société d'Harmonie, aux applaudissemens réitérés des auditeurs.

AVIS — DIVAGATION DES CHIENS.

Les bourgmestre et échevins préviennent le public qu'en exécution de leur arrêté du 5 août 1835, tout chien trouvé divagant (non attaché ou non tenu en laisse) dans les rues, quais ou places publiques, APRÈS LE 15 DE CE MOIS, sera exposé à être détruit au moyen d'une préparation de noix vomique.

Le présent avertissement sera affiché et inséré à deux reprises dans les journaux de cette ville.

A l'hôtel de ville, en séance, le 10 juin 1836.
Le président du collège, L. JAMME.
Par le collège le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 14 JUIN.

Naissances : 1 garçon.
Décès 3 filles, 2 hommes, savoir : Henri Joseph Mouton, âgé de 61 ans, quai d'Avroy, époux en seconde nocces d'Anne Paschal Delange. — Jean Joseph Piron, âgé de 61 ans, armurier, devant Saint-Thomas, veuf de Marie Joseph Cartel.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi, 16 juin 1836, clôture définitive et sans aucune remise.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

Grande Soirée de Magie Egyptienne, séance en trois parties, composées de 30 pièces, secrets de physique amusante, par M. de Linski, et pièces mécaniques de M. Opéré.

La première partie se terminera par le Souvenir de ma Grand-Mère.

La Leçon de Chant ou le Chanteur malgré lui, scène presticomico magique.

La seconde partie par le Grand Escamotage d'un Grenadier vivant avec armes et bagages dans un œuf ordinaire.

— Ce tour étonnant a été redemandé à plusieurs reprises à Bruxelles.

La troisième partie par mes Adieux, expérience dédiée aux dames.

Les sous-signés ne négligeront rien pour rendre cette dernière séance aussi intéressante que possible; ils ont l'honneur d'annoncer que leur départ étant fixé au 20 de ce mois, si quelqu'un avait quelques réclamations à faire, l'on doit s'adresser à leur demeure au Café du Point de Vue, Place du Théâtre.

On peut se procurer des billets de 10 heures du matin à 4 heures de relevé, à la même adresse.

DE LINSKI ET OPÉRÉ.

L'on commencera à 7 heures.

ANNONCES.

BAL CHAMPÊTRE

JEUDI 16 COURANT,

A LA COMÈTE, FAUB. VIVEGNIS.

Une NOURRICE peut se présenter devant Ste. Croix n° 863.

QUARTIER A LOUER de trois pièces, rue St-Jean, numéro 782.

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant a Madeleine, n° 273.

Une SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE à proximité de Liège, demande un DIRECTEUR CONTRÔLEUR ou RECEVEUR. S'adresser place Verte, n° 43.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

(CASINO.)



Dimanche 19 juin, HARMONIE à 5 heures. BALLOTAGE de candidats de 5 à 6 1/2 heures. A huit heures on procédera au tirage d'une tombola composée de 25 lots heureux et 25 lots malheureux, représentant une valeur totale de huit cents francs.

Les sociétaires peuvent à dater du dimanche 5 juin voir les objets au local de la société, où les billets se distribuent au prix de 50 centimes.

Les numéros devront être représentés à l'instant même du tirage, sinon les lots resteront à la société pour faire partie d'une autre tombola.

Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 552

Le passage sur les prés de Droixhe, par la Fourchette, en Barbou, qui avait été momentanément interrompu, par suite de la prétention élevée par quelques propriétaires, de pouvoir supprimer les chemins existants, vient d'être rétabli par ordre de l'administration provinciale.

Le public pourra donc continuer à jouir, comme par le passé de la faculté de parcourir le chemin de Liège à Jupille, etc., en passant l'eau à la Fourchette.

VENTE DE MEUBLES.

Le mardi 21 juin 1836, à deux heures de relevée, il sera procédé, au déguillage de Cornillon, par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des MEUBLES et effets mobiliers, consistant en commode, armoires, tables, chaises, lits, autres objets de cuisine, et plusieurs couverts en argent, dépendant de la succession de Mlle. Simonis.

M. Louis DEJAER, homme de loi, demeurant place Ste-Claire, n° 135, est chargé de LOUER pour entrer en jouissance, le 24 juin 1836;

UNE BELLE

ET

GRANDE MAISON,

Avec porte cochère, remise, écurie, pompes à l'eau douce et à l'eau de pluie, grande cour et jardin en terrasse, située à Liège, rue fond St-Servais, n° 151, s'y adresser pour la voir les mardi et vendredi de chaque semaine de 3 à 5 heures de relevée.

VENTE D'HERBES.

Jeudi 23 juin 1836, à une heure de relevée, chez les enfants Hermans, rue Piepelpool à Tongres, on procédera à la VENTE publique aux enchères, par portions et à crédit, des HERBES et regain d'environ 35 bontiers de pré, situés sous Tongres, appartenant à M. et Mme. veuve Stas et autres particuliers de Tongres.

S'adresser au notaire VANDENBOSCH, à Tongres, pour tous renseignements.

VENTE CONSIDÉRABLE

DE

BOIS SCIÉS,

CHEZ STASSART A AHIN.

Le 28 juin 1836 à 1 heure de relevée, il sera VENDU à l'enchère dans le chantier du sieur Stassart, à Ahin, près de Huy.

Une forte partie de BOIS SCIÉS, consistant en PLANCHES depuis 6 jusqu'à 22 pieds; quartiers doubles et simples, feuilletés, lancures, horons, marches, posselets, terrasses et wères; le tout en chêne. Planches et quartiers de hêtre, poutres, verres et autres marchandises.

A crédit et à la recette de M. Loumaye. 640

VENTE PAR LICITATION

EN UN SEUL LOT,

De deux MAISONS, boutiques, avec deux jardins en dépendant, mesurant ensemble 8 à 9 perches, situés sur le Rivage, commune de Herstal.

Qui aura lieu mardi, 28 du courant, à 11 heures du matin, en présence de M. OPHOVEN, juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais n° 443, et par le ministère de M. COURARD, notaire, à ce commis, par jugement du tribunal civil de première instance séant audit Liège, en date du 26 mai dernier.

VENTE DE MEUBLES.

Jeudi 16 juin, 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, en la demeure de M. Vandervelden, place St-Paul, à la VENTE aux enchères des MEUBLES, montres, objets d'horlogerie dépendant de la succession de feu M. RUFIN.

Les personnes qui ont des montres à réclamer sont priées de le faire connaître audit notaire avant le 15 juin.

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Par suite de surenchère, les objets ci-après détaillés seront réexposés et adjugés définitivement le samedi 25 juin 1836, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, rue Vinave-d'He, à Liège; savoir:

1° Une propriété sise en Bas-Rieux, quartier de l'Ouest de la ville de Liège, contenant outre les bâtiments 2 bonniers 23 perches 60 aunes, mise à prix frs. 13,177 50 c.

2° Une action de 2000 frs. sur la salle de Spectacle de Liège, mise à prix 4102 50

3° Et une rente perpétuelle de 69 frs. 29 centimes en deux textes, due par les frères Bouhon, de Liège, mise à prix 4,260 (633)

VENTE DE TRÈS BEAUX

USTENSILES DE DISTILLERIE

TOUT NEUFS

OU

AYANT TRÈS PEU SERVIS.

Vendredi 17 juin 1836, à 2 heures de relevée, maître LAMBINON, notaire à Liège, exposera en VENTE, à l'ancien, en la maison cotée n° 613, sise quai d'Avroï à Liège, les objets suivants, savoir: une chaudière en cuivre rouge, de 12 hectolitres avec son chapiteau et son serpent de 14 tours, soudé en cuivre et sans noués, un grand tonneau réfrigérant en bois de chêne de 50 barils environ, un appareil à vapeur, avec tuyaux et robinets et une colonne à rectifier l'esprit, le tout en cuivre rouge avec serpent et tonneau réfrigérant de 15 barils environ, une grande pompe à l'eau, en cuivre avec tuyaux en plomb, une idem en cuivre rouge, avec tuyaux idem et robinets servant aux deux citernes, flegmes et corées, une petite pompe en cuivre rouge, servant aux deux citernes, genièvre et esprit, 10 cuves à macération de 12 barils, une citerne au genièvre de 25 barils, une autre à l'esprit de 15 barils environ, deux idem flegmes et corées de 15 barils chaque environ, un grand refroidisseur en bois de chêne; une pompe en plomb, pour tirer les résidus, balance avec plateaux et poids, cruches, entonnoirs et une grande quantité d'autres objets de distillerie trop longs à détailler.

S'adresser au n° 652 sur Avroï à Liège, pour voir les ustensiles, et au notaire LAMBINON, pour connaître le prix, si l'on désire traiter de gré à gré avant la VENTE. 569

A VENDRE

POUR EN JOUIR DE SUITE

UNE PROPRIÉTÉ,

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Elle consiste en une belle et vaste MAISON de campagne, bâtie dans le genre moderne, ayant porte cochère, plusieurs remises, écuries, étable de vaches, cour, basse cour, un grand jardin bien arboré, le tout en très-bon état et entouré de murs, plusieurs bonniers d'enclos et prairies ne formant qu'un ensemble.

Cette belle propriété, où l'on peut arriver par trois chemins différents, est située à la Basse Hermalle, sur la rive gauche de la Meuse vis à vis du faubourg de Visé, dans un site charmant et très-varié, à 2 1/2 lieues de Liège et autant de Maestricht.

Elle peut servir à toute espèce d'établissement de commerce ou à un pensionnat.

On accordera des facilités pour le paiement. S'adresser pour les renseignements et conditions de la vente, au notaire PAQUE, à Liège, en l'étude duquel est déposé le plan de la dite propriété que l'on peut visiter, en s'y annonçant de sa part. 422

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 13 JUIN.

Le schooner danois Fides, venant de Montevideo, chargé de 341 cuirs salés, 1320 dito secs, 8694 cornes, 6 balles crins. — Le schooner danois Ludwig, v. de New-York, ch. de 17 balles coton, 411 bques potasse, 100 bques raisins, un fusil. — La galjace mecklenb. Helena, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. — Le koff hanovrien Antonius, v. de Riga, ch. de 60 lasts graine de chanvre.

VENTES PUBLIQUES.

Cafés. — Environ 400 balles Havane, à 40 cens. — 230 balles Brésil, 32 1/4 cens. — 100 " " 33 1/4 "

Cotons. — Un petit lot de 49 balles Géorgie a été fait, le prix n'a pas été décliné.

Riz. — 280 tierçons Caroline nouveau, de fl. 13 à 13 1/4,

BOURSES.

PARIS, LE 13 JUIN.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	108 15	108 15
fin courant...	06 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	80 05	80 00
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	100 15	100 05
fin courant...	00 00	000 00
Esp. Dte. ac. 5 1/2 J 1er nov. comp.	41 1/4	41 1/8
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	14 1/2	14 5/8
Dte. pass. sans int. compt...	12 3/8	12 3/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt...	102 1/4	102 1/2
fin cour.	00 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	103 00	103 00
fin cour.	00 00	000 00
Banque de Belgique.	419 00	419 00

AMSTERDAM, LE 13 JUIN.

De l'act. active.	56 1/2	Rente française.	00 00
différée.	0 00	Métalliques.	100 1/2
Billet de chance.	24 13/16	Russie, H. et C.	104 5/8
Syndic. d'amort.	98 00	Esp. rente perp.	42 7/16
3 1/2.	81 13/16	Naples falconnet.	00 00
Soc. de comm.	174 1/2	Brsiliens.	87 1/4

LONDRES, LE 14 JUIN.

3 1/2, consolidés.	92 1/8	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/4	Différées.	18 3/4
Holl. Dette active.	57 00	Passives.	00 00
Id. 5 p. c.	000 00	Russie.	110 1/4
Portugais, 5 p. c.	81 3/4	Brsil. Emp. 1834.	87 00
Id. 3 p. c.	53 1/4	Mexicains, 5 p. c.	31 00
Espagne. Cortés.	40 5/8	Colomb.	00 00

ANVERS, LE 14 JUIN.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	58 1/2 p.		
Rotterdam.	58 1/2 p.		
Paris p. fr. 100	00 p.	A fl. 58 p.	1 00 p.
Londres p. Estr.	12 07 1/2	fl. 12	0 00
Ham. p. 40 HB.	35 1/8	34 7/8	A 34 3/4 A
Bruxelles.	114 1/2 p.		
Gand.	114 1/2 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE		fl. 500			139 00 P
D'ANVERS.		BRÉSIL.	5		87 00 P
Dette active.	5	105 00 A	E. à L. 1824		
diff.	44 00 A	ESPAGNE.	5		
BELGIQUE.		B. Gueb.	5		
Emp. 48 m.	5	101 3/4 P	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		42 3/4 5/8 P
Act. de la B.			Dette diff.		15 00
HOLLANDE.			Cortés à P.		
Dette act.	2 1/2		à L.		
Rte. remb.	5	97 1/2 P	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103 3/4 A	Cert. Falc.	5	94 3/4 P
Lots fl. 100.		256 A	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.		426 A	levée 1832.	5	102 1/4 A
fl. 500.		685 P	à An. 1834.	5	102 3/4 P
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		114 1/2 P			

Notre bourse a été sans variation aujourd'hui. Ardoins ouvert 42 3/4 5/8 et resté cours à ce prix.

On a fait peu d'affaires. Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures. Ardoins 42 1/2 A.

BRUXELLES, LE 14 JUIN.

Emp. R., fin cour.	101 5/8	Synd. d'amort.	00
pr. à 4 mois	000 00 D	Lost. r. av. cour.	97 1/2 A
Dette active.	55 1/4 A	inscrip.	103 3/4 P
Empr. de 1832.	98 3/4 A	Métalliques.	95 00 P
Act. Société Gén.	822 1/2 A	Naples.	102 1/2
So. de Com. de civ.	134 1/4 P	Rome.	87
Ban. de Belgique	119 1/4 A	Brsil. Rotsch.	42 1/2 P
So. du c. de S.-O	107 et P	Emp. Ard. 1835.	09 00
S. Hauts-Pour.	128 et P	Emp. Gueb.	00 00
Wasme-Hornu.	190 1/4 P	P. à Am.	00 00
Banq. fonc.	99 1/4 P	fin cour.	00 00
S. du Cha. Flenu.	113 00 P	D. différée.	15 00 P
Sclassin.	105 A	Id. 1835.	00 00 P
Société nationale.	120 3/4 P	Cortés à Paris.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00 A	à Londres.	00 00
Levant de Flenu.	105 00 A	Coup. Cortés.	00 00
Charb. d'Ougrée.	109 00 A	CHANGES.	
Sars-Longchamps	103 A	Amsterdam.	00 P
Fourn. des Vennes	103 A	Londres et.	0 00
St.-Léonard.	103 1/4 A	2 mois.	0 00
Dette active. Hol.	55 3/4	Paris.	

VIENNE, LE 14 JUIN.

Métalliques, 104 00. — Actions de la banque, 1369 00.

H. LIENAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège